

NORMES ISO, DROIT INTERNATIONAL ET ÉMANCIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : ÉCLAIRAGES (ET IMPASSES) DE PERSPECTIVES D'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

Nafi Niang

Special Issue, September 2014

L'hégémonie dans la société internationale : un regard néo-gramscien

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1068075ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1068075ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Niang, N. (2014). NORMES ISO, DROIT INTERNATIONAL ET ÉMANCIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : ÉCLAIRAGES (ET IMPASSES) DE PERSPECTIVES D'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 117–145.
<https://doi.org/10.7202/1068075ar>

Article abstract

This paper explores the relationship between international standards and North-South relations. To do so, it establishes a dialogue between international political economy perspectives and critical approaches in international law. The paper examines first how International Organization for Standardization (ISO) standards convey a worldview in terms of necessitarianism. It then evaluates the responses given to this ideology by relevant international political economy perspectives. Finally, the paper examines postcolonial insights in the debate. We argue that the emancipation of structurally dominated countries should be addressed as the analytical starting point. A focus on the agency of dominated actors would highlight the structural constraints that lead developing countries to endorse ISO standards while not reducing their agency to material constraints.

NORMES ISO, DROIT INTERNATIONAL ET ÉMANCIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : ÉCLAIRAGES (ET IMPASSES) DE PERSPECTIVES D'ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

*Nafi Niang**

Cette contribution cherche à mieux cerner une dimension particulière des rapports entre la normalisation technique et les rapports Nord-Sud, celle qui affecte son étude même. Elle s'inspire des réponses apportées par des perspectives d'économie politique internationale afin d'établir un dialogue avec les approches critiques en droit international. Dans cette optique, elle examine d'abord comment les normes publiées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) véhiculent une conception du monde qui pose l'intégration des pays structurellement dominés en termes de nécessitarisme. Elle évalue par la suite les réponses apportées à cette idéologie par des perspectives d'économie politique internationale pertinentes. L'analyse examine enfin comment le moment postcolonial en économie politique internationale peut enrichir le débat. Nous avançons la thèse que, si c'est l'émancipation des pays structurellement dominés qui est la question qui intéresse le chercheur, cela requiert de la poser comme première dans l'analyse. Le recentrement sur la capacité d'agir des acteurs dominés qui en découle permettrait de rendre compte des contraintes structurelles qui font des pays en développement des preneurs de normes ISO tout en ne réduisant pas leur capacité d'agir à une conséquence immédiate de ces contraintes.

This paper explores the relationship between international standards and North-South relations. To do so, it establishes a dialogue between international political economy perspectives and critical approaches in international law. The paper examines first how International Organization for Standardization (ISO) standards convey a worldview in terms of necessitarianism. It then evaluates the responses given to this ideology by relevant international political economy perspectives. Finally, the paper examines postcolonial insights in the debate. We argue that the emancipation of structurally dominated countries should be addressed as the analytical starting point. A focus on the agency of dominated actors would highlight the structural constraints that lead developing countries to endorse ISO standards while not reducing their agency to material constraints.

* Stagiaire postdoctorale UQAM. L'auteure peut être jointe à l'adresse nafisafaou.niang@gmail.com. L'auteure remercie Marie-Neige Laperrière, Rémi Bachand et Julien Pieret ainsi que tous les participants du Cercle de lecture du Centre d'Etude sur le Droit International et la Mondialisation (CEDIM) de l'Université du Québec à Montréal pour leurs précieux commentaires. Ses remerciements vont également aux trois évaluateurs anonymes du texte pour leurs commentaires et leurs conseils éclairés et pertinents sur une première version de cet article. Les erreurs et lacunes de l'analyse restent sous son entière responsabilité.

Depuis le milieu des années 60, l'importance croissante des normes techniques dans les échanges économiques internationaux¹ a pu donner l'impression que de nouvelles marges de manœuvre se sont ouvertes pour l'émancipation des pays en développement. Ainsi, l'Organisation internationale de normalisation (ISO²), la principale arène internationale qui a élaboré quelques 19 500 normes techniques internationales³, affirmait en 2011 que

les normes ISO permettent d'apprendre à pêcher. « Donner du poisson » est une formule. En appliquant les normes ISO et en participant à leur élaboration, les pays en développement « apprennent à pêcher par eux-mêmes⁴.

À bien des égards, l'idée que les normes techniques internationales types ISO sont une partie intégrante de l'internationalisation des échanges peut nous apparaître comme une évidence à l'âge de la mondialisation néolibérale. Les normes techniques internationales désignent ici des spécifications techniques, partiellement volontaires, explicitement documentées et publiées par des organismes reconnus, qui sont utilisées dans l'organisation de la production et des échanges internationaux⁵. Elles correspondent à l'émergence de nouvelles formes de régulations transnationales apparues aux côtés des normes juridiques traditionnelles issues de l'institution étatique. Leur prolifération bouscule les catégories traditionnellement reconnues par la théorie positiviste des sources conventionnelles du droit international⁶ : il s'agit d'un droit négocié, contractualisé ou privatisé qui incorpore au droit international l'influence sans précédent de la technoscience⁷ et reflète le rôle accru des acteurs non-

¹ Craig N Murphy et JoAnne Yates, *The International Organization for Standardization (ISO): Global Governance Through Voluntary Consensus*, London, Routledge, 2009 aux pp 46-67 [Murphy et Yates, *Global Governance*].

² Voir la présentation sur le site internet de l'organisation « Qui sommes-nous ? », en ligne : ISO <www.iso.org>. Notons que le mot ISO n'est pas un acronyme mais un nom « universel » qui vient du grec « isos » signifiant « égal ». Voir « Le nom ISO », en ligne : ISO <www.iso.org>.

³ Chiffre pour l'année 2013. Voir « L'ISO en chiffres en 2013 », en ligne : ISO <www.iso.org>.

⁴ Secrétariat central de l'ISO, *L'ISO en bref : Des normes internationales pour un monde durable*, 3e éd, avril 2011 à la p 3. Cette formule se retrouve régulièrement dans les publications accessibles avec des variantes, comme le fait de remplacer l'image du pêcheur par celle de la roue. Par exemple, lors de la Journée mondiale de la normalisation en 2013, l'ISO affirmait qu'il convient pour les pays en voie de développement d'éviter le gaspillage de ressources en « réinvent[ant] la roue ». Dr. Klaus Wucherer, Terry Hill et Dr. Hamadoun I Touré, « Les normes internationales garantissent des changements positifs », Journée mondiale de la normalisation, en ligne: ISO <<http://www.iso.org/iso/world-standards-day2013>>.

⁵ Jean-Christophe Graz et Nafi Niang, « Introduction : La normalisation des services dans la mondialisation », dans Jean-Christophe Graz et Nafi Niang, dir, *Services sans frontières : Mondialisation, normalisation et régulation de l'économie des services*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2013 à la p 33 [Graz et Niang].

⁶ Isabelle Duplessis, « Les vertiges de la soft law: réactions doctrinales en droit international » (2007) Hors série RQDI 246 aux pp 246-247.

⁷ Awalou Ouedraogo, « Standard et standardisation : la normativité variable en droit international » (2013) 26:1 RQDI 155 à la p 156 [Ouedraogo].

étatiques dans la gouvernance de la mondialisation⁸. C'est dans cette optique que les pays en développement peuvent difficilement ignorer les normes techniques internationales. Quel rôle jouent ces dernières dans l'émancipation sociale et économique des pays structurellement dominés? Comment en rendre compte?

Cette contribution explore les rapports entre l'émancipation des pays en développement et le droit international sous l'angle de la normalisation technique. Le rapport solidaire entre une certaine configuration de l'économie politique mondiale contemporaine et plus généralement le droit international, a fait l'objet d'investigations dans les analyses juridiques critiques contemporaines⁹. Ainsi, les nouvelles approches critiques du droit international (NAIL)¹⁰ analysent comment se déploie la connexion structurelle entre le droit international et l'impérialisme¹¹ pour souligner à quel point « le droit et les institutions internationales doivent être perçus comme un dispositif au service de certains intérêts globaux de groupe » [notre traduction]¹². A la suite notamment des éclairages d'Antonio Gramsci qui comprend l'idéologie comme une conception du monde¹³, elles ont montré que la critique du caractère idéologique du droit permettait de mettre à nu les manières par lesquelles le sens, la conception du monde qu'il apporte, sert à établir et à consolider des rapports de domination. L'idéologie du droit relèverait ainsi d'un certain nombre de procédés qui déploient des stratégies discursives¹⁴ et dont l'exclusion peut objectiver les

⁸ Graz et Niang, « Normalisation des services », *supra* note 5. Voir également Tim Büthe et Walter Mattli, *The New Global Rulers: The Privatization of Regulation in the World Economy*, Princeton, Princeton University Press, 2011 [Büthe et Mattli].

⁹ L'examen de ce rapport solidaire fait l'objet de la revue récente de Robert Knox, « Théories marxistes du droit international : une introduction » (2014), en ligne : Période <<http://revueperiode.net/>> [Knox].

¹⁰ Pour une revue des nouvelles approches critiques du droit international, voir Rémi Bachand, « La critique en droit international : réflexions autour des livres de Koskeniemi, Anghie et Miéville » (2006) 19:2 RQDI 1. L'auteur passe notamment en revue les travaux de Anthony Anghie, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005; de China Miéville, *Between Equal Rights : A Marxist Theory of International Law*, Leiden, Brill, 2005 [Miéville]; et de Martti Koskeniemi, *La politique du droit international*, Paris, Pedone, 2007.

¹¹ Miéville, *supra* note 10 à la p 293.

¹² Bhupinder Singh Chimni, « Marxism and International Law: A Contemporary Analysis » (1999) 34 *Economic and Political Weekly* 337 à la p 338.

¹³ Voir Knox, *supra* note 9. Contrairement au sens que Engels donne à l'idéologie qu'il comprend comme une « fausse conscience », un échec à la compréhension du monde, Antonio Gramsci suggère de comprendre l'idéologie comme « une conception du monde qui se manifeste implicitement dans l'art, dans le droit, dans l'activité économique, dans toutes les manifestations de la vie individuelle et collective ». François Ricci et Jean Bramant, dir, *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions sociales, 1975 à la p 138.

¹⁴ Susan Marks argumente par exemple que l'idéologie relève de cinq procédés qui possèdent leur stratégie discursive : la légitimation, la dissimulation, l'unification, la réification et la naturalisation. Voir Susan Marks, *The Riddle of All Constitutions: International Law, Democracy, and the Critique of Ideology*, Oxford, Oxford University Press, 2003 aux pp 19-23. Voir également Rémi Bachand et Thierry Lapointe, « Beyond Presentism: Rethinking the Enduring Co-Constitutive Relationships between International Law and International Relations » (2010) 4 *International Political Sociology* 271 [Bachand et Lapointe].

relations juridiques¹⁵.

De nombreuses analyses juridiques contemporaines voient dans la normalisation technique une pathologie du système normatif international¹⁶. Pourtant, l'étude de la normalisation technique qui hésite entre l'État et le marché, les normes légales et sociales, la sphère publique et privée, l'échelle locale et globale, suppose de dépasser les catégories conventionnelles d'analyse des juristes, des politologues et des économistes¹⁷. Dans cette contribution, nous considérons les normes techniques comme faisant partie de la normativité internationale en ce qu'elles définissent des règles primaires plus ou moins rigides, plus ou moins précises, dont la finalité est de façonner le comportement des sujets du droit international même si elles n'ont pas en soi une valeur contraignante¹⁸. C'est sous cet angle qu'il est possible de mettre en doute l'impression que l'émancipation des pays structurellement dominés aurait trouvé avec la normalisation technique une impulsion nouvelle. Notre contribution établit plus spécifiquement un dialogue entre les travaux d'économie politique internationale (EPI)¹⁹ portant sur la normalisation internationale, le «moment postcolonial²⁰» en EPI, qui propose de repenser les mécanismes de production du savoir dans les relations internationales et les analyses pertinentes issues des NAIL. Elle cherche ainsi à souligner leurs apports mutuels concernant le rapport entre l'émancipation des pays en développement et l'importance des normes techniques internationales dans le capitalisme contemporain.

Ainsi, alors que l'ISO pose la normalisation technique comme le vecteur, l'émancipation des pays en développement, les analyses que nous examinons suggèrent que les normes techniques réarticulent des rapports de domination. Cependant, le lien structurel entre droit international et impérialisme « n'implique pas nécessairement de conséquences immédiates du point de vue des pratiques ordinaires²¹». Une analyse fine des rapports de domination articulés par les normes ISO devrait par conséquent bénéficier, d'une part de la prise en compte des contraintes structurelles auxquelles font face les pays en développement et d'autre part, des stratégies et pratiques vivantes que ces pays structurellement mettent quotidiennement en œuvre *in situ*. Par ailleurs, cette démarche ferait sienne la critique

¹⁵ Bachand et Lapointe, *supra* note 14 à la p 273.

¹⁶ Ouedraogo, *supra* note 7 aux pp 170-181.

¹⁷ Harm Schepel, *The Constitution of Private Governance*, Portland, Hart Publishing, 2005 à la p 3 [Schepel].

¹⁸ Ouedraogo, *supra* note 7 à la p 177.

¹⁹ L'économie politique internationale (EPI) est une discipline qui est née simultanément en Europe et aux États-Unis entre la fin des années 60 et le début des années 70. Elle examine les interactions entre l'économique et le politique, et entre le national et l'international avec pour ambition de « développer des outils conceptuels d'inspiration politologique pour penser l'économie ». Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, 4^e éd, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2012 à la p 488.

²⁰ Nous empruntons cette expression de Tarak Barkawi et Mark Laffey, « The Postcolonial Moment in Security Studies » (2006) 32 *Review of International Studies* 329. Pour des détails, voir la troisième partie de l'article.

²¹ Knox, *supra* note 9 à la p 29.

fondamentale de l'eurocentrisme²² dans les études postcoloniales, laquelle critique a montré que le savoir sur l'autre, non européen, puis non américain, a généralement été produit et assimilé par des modes de gouvernance impériale. Dans la mesure où ces formes de savoir-pouvoir ont eu une influence sur les théorisations hégémoniques de l'espace, du temps et des agents²³, les sciences sociales et économiques reposaient « [aussi] sur des présupposés, des stéréotypes, des « visions du monde »²⁴ ». Nous avancerons dès lors la thèse que, si c'est l'émancipation des pays structurellement dominés qui est la question qui intéresse le chercheur, cela nécessite de poser la question de l'émancipation comme première dans l'analyse. Ce recentrement sur la capacité d'agir des acteurs structurellement dominés permettrait de ne pas objectiver²⁵ les acteurs structurellement dominés en rendant compte des contraintes structurelles qui contraignent les pays en développement dans leur adoption des normes techniques internationales types ISO tout en prenant en compte sur le plan analytique le niveau des pratiques.

Ce texte évalue donc les pistes de lecture offertes par la littérature d'économie politique internationale critique en ce qui concerne le rôle des normes techniques internationales types ISO dans l'émancipation des pays structurellement dominés. Dans un premier temps, la contribution introduit aux normes ISO ainsi qu'aux politiques inclusives menées par l'ISO envers les pays en développement afin de renforcer leur capacité d'agir. Nous montrerons en quoi le discours de l'ISO sur l'émancipation des pays en développement se construit à travers les politiques d'intégration menées par l'organisation pour inclure les pays en développement dans ses activités normatives. Une telle vision du monde peut s'appréhender en termes de nécessitarisme et pose l'intégration économique comme le premier impératif de l'émancipation. Dans un deuxième temps, nous examinons plus avant trois perspectives critiques d'EPI pour examiner les réponses qu'elles apportent au nécessitarisme des normes techniques internationales types ISO et à la capacité d'agir des pays en développement dans ce cadre. Les analyses en termes d'autorité privée transnationale, d'institutionnalisme sociologique et de matérialisme transnational

²² La notion d'eurocentrisme vise notamment à remettre en question des récits historiques selon lesquels l'émergence du capitalisme, de l'Etat-nation et de la modernité en général aurait d'abord eu lieu dans le monde occidental d'une manière endogène avant de se diffuser et de devenir un standard de civilisation. Voir la revue de Robert Young, *White Mythologies*, New York, Routledge, 2004 à la p 384.

²³ Edward Said, *L'Orientalisme: L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1979 à la p 49 [Said].

²⁴ Nicolas Bancel, « Que faire des postcolonial studies? Vertus et déraisons critiques de l'accueil des *postcolonial studies* en France » (2012) 3 Vingtième siècle: Revue d'histoire 129 à la p 137.

²⁵ Samuel Knafo appelle plus largement les approches critiques en relations internationales à recentrer méthodologiquement le débat structure/ agence sur l'agentivité des acteurs et de concevoir le pouvoir comme une pratique et non comme un phénomène structurel, ceci afin d'éviter la réification des agents et de se retrouver analytiquement avec des « agents qui ont du pouvoir et d'autres qui n'en ont pas » (p. 494). Dans le prolongement de cet argument, notre propos avance que la critique postcoloniale appelle à ce recentrement méthodologique sur l'agentivité, dans la mesure où cette critique épistémologique centrée sur l'eurocentrisme, suggère d'emblée de s'intéresser à l'agentivité de ceux qui n'ont *pas* le pouvoir. Voir Samuel Knafo, « Critical Approaches and the Legacy of the Agent/Structure Debate in International Relations » (2010) 23:3 Cambridge Review of International Affairs 439 à la p 494 [Knafo].

suggèrent en effet des réponses contrastées sur le rapport entre les normes ISO et l'émancipation des pays structurellement dominés. Dans un troisième temps, la contribution s'appuie sur la manière dont le moment postcolonial en EPI pourrait éclairer le débat : elle suggère de centrer d'emblée l'analyse du rapport entre impérialisme et normes techniques internationales sur la capacité d'agir des acteurs structurellement dominés.

I. Le nécessitarisme des normes ISO pour les pays en développement

A. La centralité de l'ISO dans la gouvernance de la mondialisation néolibérale

Le système actuel qui englobe la normalisation technique internationale correspond à un « régime tripartite ²⁶ ». Il recouvre : la normalisation technique qui correspond à la production de spécifications techniques; l'évaluation de la conformité qui sert à démontrer qu'un produit, un service, ou un système satisfait aux exigences contenues dans une spécification ; et l'accréditation - c'est-à-dire la désignation officielle des acteurs compétents qualifiés pour se livrer aux activités d'évaluation à la conformité qu'elle a choisie. Les activités de normalisation technique, d'évaluation en conformité et d'accréditation forment ainsi un « réseau socio-économique ²⁷ » relativement cohérent qui a actuellement une portée globale et un rôle de coordination vital dans le commerce international ²⁸. L'élaboration et l'édition des normes constituent le point de départ de la « chaîne d'autorité » de ce régime ²⁹.

Or, en dehors de l'harmonisation réglementaire ayant lieu dans le cadre des organisations intergouvernementales (ex. : l'Organisation mondiale de la santé ou le Codex Alimentarius), trois organisations produisent plus de 85% des normes internationales: il s'agit de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) qui s'occupe des normes électrotechniques et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) qui produit des normes pour les télécommunications. Parmi ces trois organisations, l'ISO est la seule qui produit des normes généralistes et multi sectorielles dans tous les domaines excluant les secteurs électriques et électrotechniques qui sont pris en charge

²⁶ Allison Loconto et Lawrence Busch, « Standards, Techno-Economic Networks, and Playing Fields: Performing the Global Market Economy » (2010) 17 *Review of International Political Economy* 507.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ D'après les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Département américain du commerce, les normes et les activités associées d'évaluation de la conformité ont un impact sur 80 % du commerce mondial des marchandises.

²⁹ Odile Caillat-Magnabosco, *Politique polonaise des normes dites techniques, 1989-2004: Une étude de l'accession de la Pologne à l'Union européenne*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'études politiques de Paris, 2006 [non publiée] à la p 485 [Caillat-Magnabosco].

au sein de l'UIT et la CEI : elle est le plus grand producteur de normes internationales au monde et se trouve *de facto* à l'amont du système de normalisation technique international.

Créée en 1947³⁰, l'ISO est peu connue jusque dans les années 80³¹ avant de devenir centrale dans la gouvernance de la mondialisation. Cette place centrale peut s'expliquer par le fait que quatre accords essentiels de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) demandent instamment et explicitement aux organismes de réglementation de fonder leurs mesures sur des normes internationales pertinentes pour éviter les obstacles au commerce qui ne sont pas nécessaires³². Ainsi, « ces Accords vont jusqu'à déclarer que des mesures fondées sur des normes internationales pertinentes sont supposées être en conformité avec les règles de l'OMC³³ ». De ce fait, l'ISO entretient une « relation essentielle avec l'OMC³⁴ », ce dernier étant le « promoteur de politiques de dérégulation sur le plan global et l'ISO apparaît être la solution aux problèmes de régulation dans la sphère globale » [notre traduction]³⁵. En ce sens, l'ISO est enchevêtré dans un double système de gouvernance : d'une part, il « entretient des liens de service³⁶ » avec le système juridique global puisque les normes techniques sont le tremplin normatif des organismes d'évaluation en conformité et d'accréditation; d'autre part, il est également inséré dans la gouvernance de la mondialisation à travers les références aux normes ISO dans les accords internationaux. Ce faisant, l'organisation joue un rôle important et croissant dans la gouvernance de la mondialisation en ce qu'elle appuie la privatisation, la dérégulation et libéralisation des échanges³⁷.

Compte tenu de l'importance croissante des normes techniques dans les échanges économiques internationaux, leur insertion dans la gouvernance mondiale

³⁰ Créée à Londres en 1947, l'ISO est née de l'union de deux organisations. L'une était l'ISA (Fédération internationale des associations nationales de normalisation), établie à New York en 1926 et administrée à partir de la Suisse. L'autre était l'UNSCC (Comité de coordination de la normalisation des Nations Unies), créé en 1944 et administré à Londres. Voir Craig Murphy et JoAnne Yates, *Coordinating International Standards: The Formation of the ISO*, Cambridge, MIT Sloan School of Management, 2007 aux pp 20-29.

³¹ Murphy et Yates, *Global Governance*, *supra* note 1.

³² Il s'agit de l'*Accord relatif aux obstacles techniques au commerce*, 15 avril 1994, 1868 RTNU 141; l'*Accord sur les marchés publics*, 15 avril 1994, 1869 RTNU 509; l'*Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*, 15 avril 1994, 1867 RTNU 508; et l'*Accord général sur le commerce des services*, 15 avril 1994, 1869 RTNU 183. Ils sont tous entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

³³ Le Directeur de l'OMC Pascal Lamy, allocution, 34^{ème} Assemblée Générale de l'ISO, présentée à New Delhi, 21 septembre 2011 [non publiée], en ligne : <<http://www.iso.org/iso/fr/pressrelease.htm?refid=Ref1463>>

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Matthias Finger et Ludivine Tamiotti, « New Global Regulatory Mechanisms and the Environment: The Emerging Linkage Between the WTO and the ISO » (1999) 30 IDS Bulletin 8 à la p 8.

³⁶ Caillat-Magnabosco, *supra* note 29.

³⁷ Voir Urlika Mörth, dir, *Soft Law in Governance and Regulation: An Interdisciplinary Analysis*, Cheltenham, Edward Elgar, 2004; Marie-Laure Djelic et Kerstin Sahlin-Andersson, dir, *Transnational Governance: Institutional Dynamics of Regulation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

pose une série de problèmes relativement évidents en termes de légitimité. Tout d'abord, l'ISO a une structure institutionnelle pour le moins intrigante qui pose de réels défis, en termes d'identification des sources d'autorité. L'organisation est constituée d'un réseau de 164 organismes nationaux de normalisation³⁸, selon le principe d'un membre par pays, dont le Secrétariat central localisé à Genève assure la coordination d'ensemble. Or, les instituts « nationaux » (les « National Standards Bodies ») qui forment l'organisation, sont « des agences reconnues officiellement comme telles ». Autrement dit, certains des instituts membres de l'ISO font effectivement partie de la structure gouvernementale de leur pays ou sont mandatés par leur gouvernement alors que d'autres, pourtant considérés comme des instituts « nationaux », sont exclusivement issus du secteur privé et ont été établis par des partenariats d'associations industrielles au niveau national. La structure institutionnelle de l'ISO est donc « très intéressante » puisque « [n]ous sommes [...] dès le départ dans une situation hybride où les Etats ne sont pas directement représentés, mais dont les frontières politiques servent à désigner les membres³⁹ ».

Ensuite, le caractère « technique » des normes ISO fondées sur l'expertise soutient l'influence de l'organisation tout en renforçant sa légitimité. Les travaux de l'ISO, élaborées par quelques 10 000 experts au sein de comités techniques⁴⁰ s'étendent en effet à plus de 200 domaines et chaque année, le nombre des normes ISO publiées va en grandissant⁴¹. Aujourd'hui, l'ISO peut ainsi revendiquer une « expertise technique mondiale⁴² » qui légitime son activité « technique » et reflète l'évolution⁴³ de l'organisation. En effet, de sa création en 1947 jusque dans les années 60, l'ISO « favorisait la primauté de la souveraineté nationale sur la mobilité

³⁸ Chiffre au 31 décembre 2013. Voir Organisation internationale de normalisation, « L'ISO en chiffres en 2013 » (2013), en ligne : ISO <<http://www.iso.org/iso/fr/home/about/iso-in-figures.htm>>.

³⁹ François-Xavier Dudouet, Delphine Mercier et Antoine Vion, « Politiques internationales de normalisation: Quelques jalons pour la recherche empirique » (2006) 56 *Revue Française de science politique* 367 à la p 375 [Doucet, Mercier et Vion].

⁴⁰ Le travail d'élaboration des normes ISO est pris en charge par des experts volontaires i.e. non rémunérés par l'ISO. Les normes ISO sont élaborées par des groupes d'experts qui forment des groupes plus grands : les comités techniques. C'est au sein de ces comités techniques que le champ d'application, la définition et le contenu des normes sont négociés. Actuellement, ces comités techniques sont au nombre de 289 et portent sur des objets aussi divers que les grandeurs et unités, le filetage, les services financiers, la gestion d'entreprise, la qualité de l'air ou de l'eau, la nanotechnologie, l'énergie solaire ou la responsabilité sociétale. Pour un détail de ces comités techniques voir Organisation internationale de normalisation, « Élaboration des normes : Comités techniques » (2014), en ligne : ISO <http://www.iso.org/iso/fr/home/standards_development/list_of_iso_technical_committees.htm>.

⁴¹ Les normes internationales et documents à caractères normatifs produits par l'ISO s'élevaient à 19 977 en décembre 2013. Voir Organisation internationale de normalisation, *supra* note 38.

⁴² Voir le site internet de l'organisation <www.iso.org>.

⁴³ Nous reprenons ici la périodisation de Murphy et Yates, *Global Governance*, *supra* note 1, auteurs de l'unique ouvrage dédié à l'ISO. Pour rendre compte de l'internationalisation de l'organisation, les auteurs distinguent trois périodes dans l'évolution de l'organisation : 1947-1960 ; 1960-1980; 1980 à nos jours.

internationale du capital [...] [mais] cette logique va progressivement s'inverser⁴⁴ ». Dans les années 60-80, l'organisation connaît un mouvement d'internationalisation⁴⁵ et « a commencé à être engagée directement dans la communauté internationale – en tant qu'institution internationale spécialisée⁴⁶ » où trois éléments sont essentiels : la dimension internationale ou globale, la privatisation de la régulation, et l'aspect focal, spécialisé basé sur l'expertise. Ainsi, le processus d'internationalisation de l'ISO peut être lu comme l'approfondissement d'une logique de l'expertise et de la technicité. Ces dernières renforcent d'une part la légitimité transnationale de l'organisation et la protègent, d'autre part, contre des interférences politiques explicites⁴⁷. Enfin, depuis les années 80, l'organisation connaît une influence grandissante et étend ses activités normatives à de nouveaux domaines. En effet, alors que les premières normes ISO avaient une dimension explicitement technique (norme ISO sur des écrous, le conteneur, format A4, etc.), les normes appelées de seconde et troisième génération publiées depuis les années 80 normalisent sur des objets plus explicitement organisationnels et sociétaux comme les systèmes de gestion (ISO 9000), l'environnement (ISO 14 000) et la responsabilité sociétale (ISO 26 000)⁴⁸.

1. L'INTÉGRATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AU SEIN DE L'ISO

Principale arène en charge d'élaborer et de publier des normes techniques internationales, la vocation internationale de l'ISO semble aller de pair avec la nécessité d'asseoir une légitimité internationale. Ainsi, plus des trois quarts des 160 membres de l'ISO viennent de pays en développement mais restent des « preneurs »

⁴⁴ Coline Ruwet, *Des filetages à la RSE : Normalisation et démocratie. Sociologie du processus d'élaboration d'ISO 26000*, thèse de doctorat en sociologie, Université catholique de Louvain, 2009 [non publiée] à la p 71 [Ruwet].

⁴⁵ En effet, en 1964, lors de l'Assemblée générale de l'ISO, un groupe d'étude baptisé le NEDCO fut chargé entre 1965 et 1966 de réfléchir sur le futur de l'ISO et de la normalisation dans un contexte global. Le groupe du NEDCO demanda au Secrétariat général d'organiser une meilleure coordination technique entre les comités de l'ISO et surtout, proposa que les recommandations de l'ISO soient transformées en Normes Internationales. Ce comité examina également des questions qui touchaient à la consommation, aux pays en voie de développement, à la recherche et à la dissémination de l'information concernant la normalisation technique et à l'environnement. Il était constitué de personnes ayant « les compétences requises – des ingénieurs – pour renforcer la capacité technique du Secrétariat central ». Voir Olle Sturen, « L'expansion de l'ISO. D'une décennie à l'autre » dans Jacques Latimer, dir, *L'histoire d'une amitié partagée. Souvenirs à propos des cinquante premières années de l'ISO*, Genève, Secrétariat général de l'ISO, 1997 à la p 62.

⁴⁶ *Ibid* à la p 60.

⁴⁷ Bütte et Mattli, *supra* note 8 à la p 214.

⁴⁸ Voir sur l'évolution des types de normes ISO, Denis Segrestin, « L'entreprise à l'épreuve des normes de marché: Les paradoxes des nouveaux standards de gestion dans l'industrie » (1997) 38 *Revue française de sociologie* 553; Mari Morikawa et Jason Morrison, *Who Develops ISO Standards? A Survey of Participation in ISO's International Standards Development Processes*, California, Pacific Institute for Studies in Development, Environment, and Security, 2004 [Morikawa et Morrison]; Murphy et Yates, *Global Governance*, *supra* note 1.

et non les « faiseurs⁴⁹ » de normes ISO: ils participent peu ou prou à ses travaux de normalisation. Pour inciter les pays du Sud à peser plus avant sur les activités normatives de l'organisation, l'ISO a progressivement mis en place des politiques d'inclusion institutionnelle qui concordent avec le mouvement d'internationalisation de l'organisation – geste logique dans une organisation qui prône l'adoption volontaire des normes qu'elle élabore et qui cherche à avoir une portée globale.

Ainsi, dans le milieu des années 60, l'organisation crée une nouvelle catégorie de membre, les membres correspondants⁵⁰ afin de permettre aux pays en développement de jouer un rôle dans ses travaux. Il s'agissait de permettre aux pays nouvellement indépendants de participer à la normalisation sans avoir à supporter les coûts d'une adhésion à part entière comme « membres à part entière⁵¹ ». Parallèlement, un organe dédié aux besoins des pays en développement, le Comité pour les questions relatives aux pays en développement (DEVCO), est créé en 1961. Cet organe, qui existe toujours, a pour mandat initial l'identification des besoins des pays en développement dans le domaine de la normalisation, de faire des recommandations au sujet de ces besoins et d'être un catalyseur, un forum pour eux au sein de l'organisation⁵². Dans le milieu des années 1970, il y eut des discussions dans le but de donner au DEVCO le rôle de comité d'experts⁵³ mais cette nouvelle orientation n'eut jamais lieu et le DEVCO est aujourd'hui ce qu'il a toujours été, à savoir un organe de coordination dans l'ISO qui joue un rôle mineur.

L'intérêt du DEVCO vient plutôt de la fonction de cet organe au sein de l'ISO dont la légitimité, en tant qu'organe transnational de normalisation, est basée

⁴⁹ L'organisation appelle régulièrement et expressément les pays en développement à changer leur statut de preneurs de normes (« *standards takers* ») à celui de faiseurs de normes (« *standards makers* »). Voir Robert Frost, « ISO's Developing Country Members Urged to Become "Standards Makers", not "Standards Takers" », ISO News (18 septembre 2012), en ligne: ISO <http://www.iso.org/iso/home/news_index/news_archive/news.htm?refid=Ref1650>. Voir également « Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement 2011-2015 », en ligne : ISO <http://www.iso.org/iso/fr/iso_action_plan_developingcountries-2011-2015.pdf> [« Plan d'action de l'ISO pour les pays en développement 2011-2015 »].

⁵⁰ Actuellement, il existe trois catégories de membres à l'ISO : (a) les « membres à part entière » qui sont des instituts de normalisation nationaux « les plus représentatifs de la normalisation dans leurs pays ». Un seul organisme par pays peut être admis en qualité de membre de l'ISO. Les membres sont habilités à participer avec plein droit de vote à tout comité technique et à tout comité de politique générale de l'ISO. (b) Les « membres correspondants » qui sont « en général des organisations qui n'ont pas encore développé dans leur pays leur activité nationale en matière de normalisation. Les membres correspondants ne prennent pas une part active aux travaux techniques et d'élaboration de politiques mais ont le droit d'être tenus pleinement informés des travaux qui présentent pour eux un intérêt. (c) Enfin, la catégorie de « membres abonnés » créée pour des pays à économie très limitée. Ces membres abonnés paient une cotisation très réduite qui leur permet néanmoins de rester en contact avec la normalisation internationale. « Membres de l'ISO », en ligne : ISO <http://www.iso.org/iso/fr/about/iso_members.htm>.

⁵¹ La catégorie de membre correspondant est créée officiellement en 1968 mais cette catégorie est officiellement approuvée en 1967 : Archives de l'ISO, DEVCO, 15-21 juin 1967, A:14665 -I/F .

⁵² Pour des détails sur le DEVCO, voir le site web de l'organisation à <<http://www.iso.org/iso/fr/home/about/iso-and-developing-countries/devco.htm>>.

⁵³ Archives de l'ISO, DEVCO, 11^{ème} réunion, Genève, 4-6 juin 1975, ISO/DEVCO 75 à la p 4.

sur l'expertise technique. C'est ainsi que dès la première réunion du DEVCO, il est affirmé que : « lorsque la normalisation est établit sur la prise de conscience de ses mérites et de ses services, elle se développe de manière moins visible mais plus constructive » [notre traduction]⁵⁴. La dimension idéelle est donc la clé de l'intégration des pays en voie de développement dans la normalisation mais pour clôturer toute contestation : « [...] une approche pratique devrait être favorisée à une approche théorique. [Car] Les jeunes nations sont plus facilement persuadées et formées lorsque nous prenons en charge directement leurs activités immédiates [...] » [notre traduction]⁵⁵.

Cadrés comme des acteurs confrontés à des « problèmes » pressants et pragmatiques, les pays en développement se trouvent discursivement produits comme des acteurs pour lesquels il faut trouver des solutions concrètes. Dès lors,

la tâche fondamentale du DEVCO est d'évaluer les besoins des pays en développement et de leur trouver un remède. Le débat qui s'ensuit porte sur les diverses manières dont les problèmes peuvent être identifiés et les voies par lesquelles les remèdes peuvent être appliqués⁵⁶.

Pour soutenir cette approche pratique, l'apprentissage et la formation sont des thématiques récurrentes dans les discussions du DEVCO depuis 1960, puisque les pays en développement ont intérêt à « apprendre de l'expérience des nations avancées sur le plan industriel » [notre traduction]⁵⁷. Car, il est de bon sens, nous dit l'ISO, d'éviter le gaspillage de ressources en « réinventant à chaque fois la roue »⁵⁸.

Pour ce faire, l'ISO met en œuvre depuis les années 80 des programmes d'assistance technique pour ses membres provenant des pays en développement, ces derniers devant « rester en phase avec les développements nouveaux dans les domaines de la normalisation internationale⁵⁹ ». Néanmoins l'accent est moins mis sur les insuffisances institutionnelles et économiques des pays en voie de développement (« leurs problèmes ») qui obligeaient l'organisation à leur administrer un « remède » dans les années 70, que sur les « capacités » de ces mêmes pays à être des « parties prenantes » fiables pouvant prendre en charge de manière responsable

⁵⁴ Archives de l'ISO, 4, 406 E, ISO/DEVCO, Mars 1962, « Remarks from M Hadass sent to Geneva at the time of the DEVCO meeting », Juillet 1962 à la p 1. Texte original: « [...] *Standardization arriving from the consciousness of its merits and services will develop on less conspicuous and more constructive lines* ».

⁵⁵ *Ibid.* Texte original: « [...] *the practical approach should be preferred to a theoretical one. Young nations are most easily persuaded and taught when we handle directly their immediate activities* [...] ».

⁵⁶ Souligné par l'auteur. Source : Archives du DEVCO, 1977, 13^{ème} réunion du DEVCO, Genève, 22-24 juin 1977, ISO/DEVCO 98 à la p 6.

⁵⁷ Lal Chand Verman, *Standardization. A New Discipline*, Hamden, Archon, 1973 à la p 310.

⁵⁸ Dr Klaus Wucherer, Terry Hill et Dr Hamadoun I Touré, « Les normes internationales garantissent des changements positifs » *supra* note 4.

⁵⁹ Beer Budoo, « Préparer les réussites de l'avenir - Pourquoi les pays en développement sont une priorité pour l'ISO », ISO Actualités (7 juin 2011), en ligne : ISO <http://www.iso.org/iso/fr/home/news_index/news_archive/news.htm?refid=Ref1589>.

leur développement économique. Ainsi, les Plans d'actions de l'ISO envers les pays en développement mettent désormais l'accent sur leur « participation », leur « responsabilisation », le « renforcement de leurs capacités » et leur « sensibilisation ⁶⁰ ». Sur le plan institutionnel, l'établissement de partenariats de Jumelages (« *twinnings* ») en 2003 manifeste de cette tendance et consiste en des arrangements qui associent l'organisme national de normalisation d'un pays développé et celui d'un pays en voie de développement pour prendre en charge, ensemble, le Secrétariat ou la Présidence d'un comité technique⁶¹. Il s'agit, ici encore, d'« apprendre en pratiquant⁶² ».

En se penchant sur les politiques inclusives menées par l'ISO envers les pays en développement, on peut mesurer le nécessitarisme qui les sous-tend. Par nécessitarisme⁶³, nous entendons une vision du monde qui s'appuie sur la force de l'apparente rationalité du discours néolibéral, « discours fort » s'il en est qui pose pour impératif premier celui de l'économie⁶⁴. L'ISO n'élaborant de son propre aveu, « que des normes requises par le marché⁶⁵ » qui « fonctionnent bien » parce que « fondées sur le sens commun⁶⁶ », l'intégration des pays en développement dans les arènes et activités normatives internationales devient dès lors la condition de leur insertion dans le marché néolibéral.

2. LE NÉCESSITARISME DES NORMES ISO : UNE DÉPOLITISATION DES RAPPORTS NORD-SUD À TRAVERS L'INCLUSION ET L'EXPERTISE TECHNIQUE

En effet, si la seule alternative viable pour les pays en développement serait de mettre en œuvre des normes ISO, c'est parce qu'une norme technique internationale⁶⁷ représenterait « un consensus mondial sur les connaissances sur un

⁶⁰ Voir notamment le « Plan d'action de l'ISO pour les pays en voie de développement 2011-2015 », *supra* note 49.

⁶¹ Voir sur le site internet de l'ISO, « Guidance on Twinning in ISO standards development activities. Increasing the participation of developing country members », en ligne : ISO < <http://www.iso.org/iso/fr/PUB100341.pdf> >.

⁶² ISO et UNIDO, *Fast Forward: National Standards Bodies in Developing Countries*, 2ème éd, Genève, Secrétariat central de l'ISO, 2008 à la p 94. Texte original: « *developing countries seeking assistance and capacity building to learn by doing, by truly administrating the relevant committee role* ».

⁶³ Pour une approche théorisée du nécessitarisme, voir Alain Touraine, *Beyond Neoliberalism*, Cambridge, Polity Press, 2001. Voir Munck qui travaille plus spécifiquement sur les rapports Nord-Sud : Ronald Munck, « Neoliberalism, Necessitarianism and Alternatives in Latin America : There Is No Alternative (TINA) ? » (2003) 24 *Third World Quarterly* 495. Sur les rationalités néolibérales, voir Jamie Peck, *Constructions of Neoliberal Reason*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

⁶⁴ Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique* (mars 1998) 3.

⁶⁵ « Plan d'action de l'ISO pour les pays en voie de développement 2011-2015 », *supra* note 49 à la p 1.

⁶⁶ Voir Ray Ferguson, « Le « Ship Registry » de l'Île de Man - Ancré à l'ISO 9001 » (2009) 9 *ISO Management Systems* 24 à la p 27.

⁶⁷ L'ISO définit une norme comme « un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour les usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un

sujet ou processus donné⁶⁸ », un consensus⁶⁹ approuvé dans un organisme reconnu. Autrement dit, la légitimité des normes ISO proviendrait de leurs différences avec le standard technique. Contrairement à ce dernier qui s'impose « par le marché » (comme par exemple le standard Windows sur le marché des logiciels d'exploitation qui été imposé par le quasi-monopole de Microsoft) et ne représenterait pas l'ensemble « des parties intéressées », la norme ISO viserait la communauté dans son ensemble en prenant « en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles⁷⁰ ».

Dès son origine, le fonctionnement de l'ISO repose sur l'adhésion des membres de l'organisation à une Constitution et des règles de procédure pour le développement de ses normes⁷¹. Cette approche procédurale, dûment documentée, se manifeste par un langage pragmatique basé sur celui de la gestion de projet⁷² qui met systématiquement en œuvre sept grandes étapes⁷³, toujours identiques, dans l'élaboration d'une norme au sein des comités techniques. Pourtant, ce sont ceux qui ont le pouvoir de créer des normes – c'est-à-dire ceux qui ont l'expertise, le temps et l'argent nécessaires, qui peuvent normaliser. Le processus de consensus qui est au cœur de la création de la norme dans le cadre de l'ISO engage ainsi des luttes pour le pouvoir économique et politique⁷⁴. La production normative est massive, technique et difficile à saisir pour le non-initié ; la participation effective dans la normalisation requiert une certaine connaissance des dossiers et des procédures, une qualification ou expertise spécifique et coûteuse⁷⁵. Ainsi, même dans le cas où les acteurs en situation d'asymétrie de pouvoir et de moyens financiers participent, il y a des différences notables de la qualité de leur participation sur la durée : certains « preneurs de normes » qui ont participé au processus d'élaboration d'une norme peuvent

contexte donné ». Guide ISO/CEI 2:2004, *Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général* à la p 12 [*Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général*].

⁶⁸ Organisation internationale de normalisation, *Développer le talent: Catalogue des programmes ISO d'assistante technique et de formation pour les membres de l'ISO*, Genève, Secrétariat central de l'ISO, 2012 à la p 1.

⁶⁹ Pour l'ISO, le consensus est un « accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet, émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche, de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles », *Normalisation et activités connexes – Vocabulaire général*, *supra* note 67 à la p 8.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Voir Murphy et Yates, *Global Governance*, *supra* note 1.

⁷² Organisation internationale de normalisation, *Directives ISO/CEI, Partie 1 - Supplément ISO consolidé - Procédures spécifiques à l'ISO, travaux techniques*, 4^{ème} éd, 2013 à la p 23.

⁷³ *Ibid.* Ces sept grandes étapes sont : préliminaire, proposition, préparation, comité, enquête, approbation, publication.

⁷⁴ GM Peter Swann, *The Economics of Standardization. Final Report for Standards and Technical Regulations Directorate*, Manchester Business School, London, Department of Trade and Industry, 2000 à la p 11.

⁷⁵ *Ibid.* Voir également Christophe Hauert, « Where Are You? Consumers' Associations in Standardization: A Case Study on Switzerland » (2010) 8 *International Journal of IT Standards & Standardization Research* 11.

finalement ne pas avoir d'influence sur les résultats du processus de normalisation⁷⁶. Dès lors, « malgré la promesse d'un processus consensuel [...], la réalité témoigne de nombreuses tentatives d'exclusion de certains agents de l'élaboration de la norme, permettant à d'autres [...] de formater la norme à leur avantage⁷⁷ ».

Les limites liées aux politiques inclusives menées par l'ISO envers les pays en développement ont bien été saisies par une partie substantielle des travaux qui examinent de manière critique les rapports Nord-Sud au sein de l'ISO. Ainsi, le statut de « preneurs de normes » et l'absence des pays en développement dans les processus d'élaboration des normes ISO peut vite poser ces normes comme des obstacles techniques non tarifaires au commerce, notamment au vu de l'utilisation de plus en plus répandue des normes ISO comme outil de sélection des fournisseurs sur les marchés internationaux. Par ailleurs, la croissance exponentielle des certifications ISO représente un risque de marginalisation supplémentaire pour ces économies où ces normes sont encore relativement peu répandues et qui sont, le plus souvent, à l'écart des flux d'échanges internationaux. Ainsi, la dissymétrie Nord - Sud au sein de l'organisation peut vite être vue comme une forme d'impérialisme économique et culturel⁷⁸.

Ainsi, si le problème de la sous-représentation des pays en développement a été publiquement reconnu par l'ISO, il n'y aurait ironiquement pas eu « d'améliorations significatives de la participation de ces derniers dans les comités techniques de l'ISO, [...] lesquels comités sont les forums dans lesquels l'ISO développe de manière effective les normes techniques » [notre traduction]⁷⁹. La question « substantielle et urgente » en termes de rapports Nord-Sud serait plutôt de permettre aux pays en développement d'incorporer progressivement les normes de types sociétales comme celles qui concerne la protection de l'environnement⁸⁰. Par ailleurs, la sous-représentation des pays en développement à l'ISO ne donnerait pas de réponses claires quant à la légitimité des normes émises par l'organisation⁸¹ puisqu'il ne serait pas possible de savoir si leur absence dans l'élaboration des normes ISO

⁷⁶ Voir notamment le cas du processus d'élaboration de la norme ISO 26000 décrit par Coline Ruwet, *supra* note 44.

⁷⁷ Hounaida Ben Youssef, Gilles Grolleau et Khaïreddine Jebzi, « L'utilisation stratégique des instances de normalisation environnementale » (2005) 4 RID écon 367 à la p 373.

⁷⁸ Olivier Boiral, « Normalisation, éthique et sous-développement durable : enjeux et perspectives d'avenir pour les pays du Sud » dans Gérard Verna et Florence Piron, dir, *Éthique des rapports Nord-Sud. Regards croisés*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010, 93 à la p 103 [Boiral].

⁷⁹ Morikawa et Morisson, *supra* note 48.

⁸⁰ Jennifer Clapp, « ISO Environmental Standards: Industry's Gift to a Polluted Globe or the Developed World's Competition-killing Strategy? », dans Olav Schram Stokke et Øystein B Thommessen, dir, *Yearbook of International Co-operation on Environment and Development 2001/2002*, London, Earthscan, 2001, 27 [Clapp].

⁸¹ Marcel Heires, « Global Monitor: The International Organization for Standardization » (2008) 13 New Political Economy 357 à la p 362.

biaise ou non l'effectivité de ces normes⁸². Enfin, des voix se sont élevées pour souligner que toute discussion sur la participation des pays en développement devrait au préalable clarifier si ces parties prenantes représentent des perspectives ou des intérêts⁸³. L'ISO serait ainsi saisi par la nécessité de se présenter comme étant suffisamment efficace et légitime aux yeux d'une diversité de parties prenantes alors que les intérêts et les exigences de ces dernières peuvent être opposés⁸⁴ sur le contenu de telle ou telle norme⁸⁵.

À côté de l'inclusion des parties prenantes, la légitimité de la normalisation repose également sur « la croyance forte en un savoir général abstrait et universel fondé sur les experts et leurs savoirs »⁸⁶ [notre traduction]. Les experts engagés dans la normalisation technique produisent en effet « un travail permanent d'entretien de la croyance face à ses divers auditoires externes et internes⁸⁷ ». L'ISO, comme toute communauté politique, développe ainsi un appareillage discursif, un récit pour fonder la légitimité de ses règles collectives, la « mise en récit » par les procédures étant chargée d'alimenter la motivation des acteurs tout en déroulant devant eux l'image de leur propre participation⁸⁸. Les politiques inclusives menée par l'ISO envers les pays en développement seraient ainsi une ré-articulation de la confiance dans le projet normatif et un gouvernement de la critique en nouant un dialogue avec les acteurs qui la portent ou s'y opposent⁸⁹.

⁸² Susan Raines, « Perceptions of Legitimacy and Efficacy in International Environmental Management Standards: The Impact of the Participation Gap » (2003) 3 *Global Environmental Politics* 47 à la p 71 [Raines].

⁸³ Ruwet, *supra* note 44.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ De vives critiques ont notamment été adressées à l'ISO concernant le manque de participation et de transparence dans les procédures en ce qui concerne l'élaboration des normes de gestion de l'environnement ISO 14 001. Voir Clapp, *supra* note 80 à ce sujet. Ruwet, *supra* note 44, a récemment réexaminé ces critiques en ce qui concerne l'élaboration de la norme ISO 26 000 qui porte sur la responsabilité sociétale (RSE). Cette norme internationale traduit l'extension des travaux d'ISO – organisation internationale de normalisation – dans des champs relevant des politiques publiques. Pour la première fois dans l'histoire de l'organisation, le groupe d'experts participant à l'élaboration de la norme a pu modifier la procédure afin de répondre aux critiques soulignant le manque d'inclusion et de transparence de l'ISO. L'auteure rend compte des difficultés rencontrées dans l'élaboration de la norme ISO 26000 en identifiant l'ambiguïté du terme « parti-prenante » et son instrumentalisation.

⁸⁶ Nils Brunsson et Bengt Jacobsson, dir, *A World of Standards*, Oxford, Oxford University Press, 2002 à la p 173 [Brunsson et Jacobsson].

⁸⁷ Catherine Paradeise, « Rhétorique professionnelle et expertise » (1985) 27:1 *Sociologie du travail* 17 à la p 31.

⁸⁸ John Pitseys et Coline Ruwet, « La mise en récit comme source de motivation et de légitimation au cœur des nouvelles techniques de régulation » (2014) 86 *Dr et Soc* 135.

⁸⁹ De ce fait, l'accent mis sur l'ISO sur la participation des preneurs de normes partage des ressemblances certaines avec le discours plus large sur le développement international, décrit comme créant un « régime de développement néolibéral inclusif » par David Craig et Doug Porter, « The Third Way and the Third World: Poverty Reduction and Social Inclusion Strategies in the Rise of "Inclusive" Liberalism » (2005) 12:2 *Review of International Political Economy* 226 [Craig et Porter]. Ce discours participatif produit « des chaînes d'équivalence chaleureusement persuasives et excessivement positives promettant une manière complètement différente de procéder ». Voir Andrea Cornwall et Karen Brock, « What Do Buzzwords Do for Development Policy: a Critical Look at "Participation" »,

On peut se demander si les critiques qui identifient les problèmes quant à la participation des acteurs structurellement dominés au sein de l'ISO ne restent pas enfermés dans le nécessitarisme des normes. A l'heure où le marché s'impose dans un cadre néolibéral comme forme de gouvernement universel des hommes, (l'ISO revendique d'ailleurs de n'élaborer que des normes « requises par le marché⁹⁰ »), on peut se demander quel peut être le statut d'une participation qui est essentiellement portée par des institutions dont l'expertise passe sous silence l'influence des régulations marchandes et des acteurs privés⁹¹ ? Outil de démocratisation de la démocratie, la participation est également une forme de gouvernementalité dont il est urgent d'analyser les différentes implications⁹². A ce titre, il est possible d'appréhender les normes ISO comme l'expression de nouvelles rationalités néolibérales qui, par le biais de l'expertise, dépolitisent les relations sociales en mettant sous silence les contestations politiques à travers des processus participatifs⁹³.

La suite de l'analyse rend plus précisément compte des éclairages apportés par trois perspectives distinctes d'EPI: les analyses en termes d'autorité privée transnationale, d'institutionnalisme sociologique et de matérialisme historique transnationale nous permettrons de rendre compte plus précisément de la manière dont les pays en développement sont appréhendés au sein de ces approches. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure ces approches reproduisent ou se dégagent du nécessitarisme manifeste sur lequel l'ISO base sa politique inclusive envers les acteurs structurellement dominés en focalisant sur la question de leur nécessaire participation dans la normalisation technique internationale.

II. Les éclairages critiques sur l'intégration des pays en voie de développement

A. L'approche d'autorité privée transnationale : une naturalisation du nécessitarisme des normes?

L'influence croissante des acteurs non étatiques dans les relations

"Empowerment" and "Poverty Reduction" » (2005) 26:7 Third World Quarterly 1043 à la p 1043. Comme le discours sur le développement, la normalisation internationale insiste désormais sur le besoin de former et d'éduquer les acteurs du Sud pour produire une classe professionnelle d'experts « mondiaux » sur la normalisation ; comme le discours sur le développement international, les pratiques inclusives de l'ISO envers les pays en voie de développement considèrent leur modernisation et leur participation dans l'économie mondiale *via* les normes ISO comme le moyen le plus efficace de leur développement.

⁹⁰ « *Plan d'action de l'ISO pour les pays en voie de développement 2011-2015* », *supra* note 49 à la p 1.

⁹¹ Christophe Bonneuil et Pierre-Benoît Joly, *Sciences, techniques et société*, Coll Repères, Paris, La Découverte, 2013 à la p 91.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Winton Higgins, « How Are We Governed Now: Globalisation, Neoliberal Governmentality and the Nullification of Substantive Policy » (2006) 57 *Journal of Australian Political Economy* 5 à la p 25.

internationales a conduit à l'identification de nouvelles formes de pouvoir et d'autorité. L'approche en termes d'autorité privée transnationale⁹⁴ s'est ainsi attachée à souligner une conception plus large des mécanismes de pouvoir internationaux en cherchant à investiguer les conditions de l'effectivité d'une autorité privée transnationale. Centrées sur l'identification des acteurs opérant dans les arènes de régulations transnationales, les analyses en termes d'autorité privée transnationale abordent de manière critique la dimension internationale de la normalisation technique en mettant en avant les questions de légitimité et de démocratisation au cœur de leurs questionnements. En effet, pour les tenants de l'approche, la normalisation technique est un cas empirique qui permet de révéler les tendances plus larges dans les relations entre l'État et le marché, ainsi qu'une dialectique inédite dans la manière dont les acteurs privés et publics interagissent. Nouvelles formes d'autorité transcendant la dichotomie traditionnelle entre l'État et le marché, les normes techniques seraient ainsi des « déclarations de principe, des guides d'action, de compréhension » qui ne sont pas « identifiables [...] à l'autorité [...] ou [...] à la sanction de l'État » [notre traduction]⁹⁵. L'explosion normative actuelle, portée par le triple phénomène de mondialisation, libéralisation et privatisation ayant eu lieu dans les années 80 et 90, a résulté au « brouillage » entre autorité privée et publique et l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale aurait diminué - ou du moins modifié de manière substantielle - l'autorité de l'État, ce qui a montré les limites de ce dernier dans sa capacité de régulation tant au niveau substantiel que territorial⁹⁶.

Trois positions relativement distinctes sur l'articulation entre la normalisation technique et sa transnationalisation – et par là, ses effets en termes de rapports Nord-Sud - peuvent se distinguer. Une première position relativement fonctionnaliste considère que les acteurs impliqués dans la normalisation technique réduisent des déficits de gouvernance à travers les partenariats mutuels dans lesquels ils entrent⁹⁷. Dans la deuxième position, la normalisation technique est appréhendée en termes « d'intérêts » et servirait les grandes multinationales à travers la

⁹⁴ Voir Claire Cutler, Virginia Haufler et Tony Porter, dir, *Private Authority and International Affairs*, Albany, SUNY Press, 1999 [Cutler, Haufler et Porter]; Rodney Bruce Hall et Thomas J Biersteker, dir, *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002; Djelic et Sahlin-Anderson, *supra* note 37; Klaus Dingwerth, *The New Transnationalism: Transnational Governance and Democratic Legitimacy*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007; Jean-Christophe Graz et Andreas Nölke, dir, *Transnational Private Governance and Its Limits*, London, Routledge, 2008; Deborah D Avant, Martha Finnemore et Susan K Sell, dir, *Who Governs the Globe?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010; Morten Ougaard et Anna Leander, dir, *Business and Global Governance*, London, Routledge, 2010.

⁹⁵ Cutler, Haufler et Porter, *supra* note 94 à la p 367.

⁹⁶ Linda Weiss, *States in the Global Economy: Bringing Domestic Institutions Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

⁹⁷ Philipp Genschel, « How Fragmentation Can Improve Co-ordination: Setting Standards in International Telecommunications » (1997) 18 *Organization Studies* 603. Voir également Virginia Haufler, « Private Sector International Regimes », dans Richard A Higgott, Geoffrey RD Underhill et Andreas Bieler, dir, *Non-State Actors and Authority in the Global System*, London, Routledge, 2000, 121; voir enfin Philipp Pattberg, « The Institutionalization of Private Governance: How Business and Nonprofit Organizations Agree on Transnational Rules » (2005) 18:4 *Governance* 589.

« privatisation » ou la « capture d'autorité » des instruments de régulation⁹⁸. Une dernière position s'intéresse à la dynamique et au caractère interactif d'une constellation d'acteurs : la création de normes implique « la convergence de rationalités d'actions relevant du domaine publique et privé » qui mène à la « création de nouvelles formes d'incertitudes » concernant les objets de ces rationalités⁹⁹ ainsi que des formes hybrides d'autorité¹⁰⁰.

Nonobstant leurs différences, ces trois positions semblent néanmoins partager une perspective commune lorsqu'elles s'intéressent à la dimension internationale de la normalisation technique. Elles sont en effet principalement concernées par la question de la légitimité et l'identification des sources d'autorité à savoir « comment et qui est représenté » dans les arènes de normalisation internationales. Elles considèrent en effet les normes techniques internationales comme l'expression de règles du jeu enchâssés dans des positions de pouvoir asymétriques et dans des structures institutionnelles. En posant la question de savoir comment « l'autorité privée affecte la distribution de pouvoir et de richesse au sein de tous les acteurs dans les relations internationales ? » ; en se demandant « est ce que le niveau de développement d'un État affecte sa capacité d'influencer les normes et arrangements privées ? » [notre traduction]¹⁰¹, ces travaux suggèrent que « preneurs » et « faiseurs » de normes existent, littéralement et exclusivement à travers le prisme de leur participation.

Ce faisant, elles répondent difficilement aux éléments suivants. D'abord, en postulant qu'une fois qu'une norme est négociée par le jeu de pouvoir de différents acteurs, elle est automatiquement reproduite, les analyses ne s'intéressent peu ou prou à la question des pratiques alors que la prise en compte de la normalisation en pratique est un test décisif de la légitimité: est ce que des normes formellement « légitimes » le sont encore lorsqu'elles ne sont pas respectées dans la pratique? Ensuite, en se focalisant sur la notion de participation et de la légitimité, elles nous disent peu, d'une part, sur les causes structurelles et culturelles qui concourent à poser la normalisation internationalisation comme relevant du nécessitarisme; et d'autre part, sur les raisons qui suscitent la participation des pays du Sud dans les institutions de normalisation internationale. Ce faisant, les analyses en termes d'autorité privée

⁹⁸ Tony Porter, « Private Authority, Technical Authority, and Globalization of Accounting Standards » (2005) 7:3 *Business and Politics* 1; Tony Porter, « Regulatory Capture in Finance : Lessons from the Automobile Industry » dans Stefano Pagliari, dir, *Making of Good Financial Regulation : Towards a Policy Response to Regulatory Capture*, London, Grosvenor House Publishing, 2012, 241; Daniel Mugge, « Reordering the Marketplace: Competition Politics in European Finance » (2006) 44:5 *Journal of Common Market Studies* 991; Geoffrey RD Underhill et Xioake Zhang, « Setting the Rules: Private Power, Political Underpinnings, and Legitimacy in Global Monetary and Financial Governance » (2008) 84:3 *International Affairs* 535.

⁹⁹ Sebastian Botzem et Jeanette Hofmann, « Transnational Governance Spirals: the Transformation of Rule-making Authority in Internet Regulation and Corporate Financial Reporting » (2010) 4:1 *Critical Policy Studies* 18 à la p 20.

¹⁰⁰ Jennifer Clapp, « The Privatization of Global Environmental Governance: ISO 14000 and the Developing World » (1998) 4 *Global Governance* 295; Jean-Christophe Graz, « Les hybrides de la mondialisation » (2006) 56:5 *Revue française de science politique* 765.

¹⁰¹ Cutler, Haufler et Porter, *supra* note 94 à la p 17.

transnationale manquent de prendre note d'aspects qui sont importants dans l'analyse des processus politiques qui touchent à la sociologie de la domination¹⁰² en s'intéressant peu à la manière dont les représentations structurent l'action et les rapports de pouvoirs des acteurs en question. Faut-il dès lors comprendre que la relation traditionnelle de domination dans les rapports Nord-Sud est désormais pacifiée – ou qu'elle ne fait carrément plus sens dès lors que l'on rend compte de la participation des acteurs ? Par ailleurs, comment rendre compte du fait que les preneurs de normes, les acteurs qui participent peu à la normalisation technique (ou qui sont sous représentés), peuvent paradoxalement trouver la normalisation technique légitime¹⁰³?

Les sections suivantes examinent les éclairages apportés par l'institutionnalisme sociologique et le matérialisme historique transnational qui proposent des réponses aux limites identifiées dans l'approche de l'autorité privée transnationale. La première approche suggère que les institutions de normalisation types ISO concourent à la diffusion d'idées abstraites motrices de la mondialisation qui placent les normes techniques au cœur d'un mouvement d'homogénéisation global ; la seconde explicite en quoi les normes techniques internationales expriment et consolident l'hégémonie en cours.

1. L'ENTRÉE PAR L'INSTITUTION À TRAVERS L'INSTITUTIONNALISME SOCIOLOGIQUE

En conférant aux institutions la primauté analytique et théorique, l'institutionnalisme sociologique suggère que l'analyste politique gagne à débiter avec les institutions plutôt qu'avec les acteurs. Se focalisant sur l'influence de l'environnement sociétal et culturel opérant sur les organisations¹⁰⁴, l'approche considère que les postulats, croyances, et attentes qui existent dans la société déterminent la manière dont les institutions s'organisent¹⁰⁵. Pour les tenants de cette approche, l'existence d'une organisation ne s'explique pas par son efficience mais parce qu'elle incarne et reflète les attentes institutionnalisées de son environnement : c'est la légitimité donnée à l'organisation par son environnement institutionnel qui est la cause explicative déterminante. Le nouvel institutionnalisme sociologique conçoit donc les institutions comme des appareils cognitifs tendanciellement stables qui structurent et canalisent l'action individuelle en fournissant aux acteurs des ressources et des freins. Les institutions représentent des schémas de référence légitimes liés à

¹⁰² Thomas Lemke, « An Indigestible Meal? Foucault, Governmentality and State Theory » (2007) 8:2 *Distinktion: Scandinavian Journal of Social Theory* 43 à la p 54.

¹⁰³ Raines, *supra* note 82.

¹⁰⁴ John W Meyer et Brian Rowan, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony » (1977) 83:2 *American Journal of Sociology* 340; Paul DiMaggio et Walter Powell, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », (1983) 48:2 *American Sociological Review* 147 [DiMaggio et Powell].

¹⁰⁵ Richard Scott et John Meyer, *Institutional Environments and Organizations: Structural Complexity and Individualism*, London, Sage Publications, 1994.

l'incorporation de routines et d'habitudes qui orientent l'action. Cette dimension conduit à l'établissement d'un isomorphisme institutionnel et organisationnel¹⁰⁶ à travers lequel un discours global marqué par l'idéologie occidentale sur la rationalité se diffuse et indique ce qui devrait être. Les institutions sont des appareils cognitifs, des répertoires culturels et symboliques où s'insèrent les choix économiques des acteurs ; elles tentent de s'objectiver mais, dans le même temps, se réalisent dans les pratiques sociales¹⁰⁷.

Dans la perspective de l'institutionnalisme sociologique, les normes techniques sont des « règles que beaucoup de personnes utilisent » : « règles effectives par elles-mêmes » [notre traduction]¹⁰⁸. Les normes techniques représentent ainsi des institutions ayant des effets de régulation en ce qu'elles contraignent et régularisent l'action ; des effets cognitifs en ce qu'elles dotent de certaines technologies et pratiques d'une dimension d'évidence ; des effets normatifs en ce qu'elles favorisent les stratégies de coopération¹⁰⁹. De plus, la coordination induite par la normalisation technique n'est pas réductible à la hiérarchie et au marché¹¹⁰. Étant volontaire, la normalisation ne s'impose pas : elle doit être perçue comme légitime ; le savoir des experts qui la promulgue est central.

Mais comment les normes seraient-elles effectives par elles-mêmes ?

La littérature explique la légitimité et l'autorité des normes techniques par la notion d'isomorphisme institutionnel qui se développe au sein des organisations de normalisation : ces dernières reflètent les attentes de l'environnement qui les entoure. Ainsi, même si les organisations de normalisation sont en compétition, elles revendiquent des caractéristiques communes - la négociation, la participation volontaire des parties prenantes, le consensus et l'inclusion. Les organisations de normalisation développent un isomorphisme mimétique et coercitif¹¹¹ malgré des différences d'organisation internes et des environnements institutionnels divers. Dans cette optique, la normalisation internationale correspond à la diffusion globale de pratiques, de structures et d'institutions.

¹⁰⁶ DiMaggio et Powell, *supra* note 104.

¹⁰⁷ Roberto Rizza, « Néo-institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? » (2008) 38 *Revue Interventions économiques* à la p 4 en ligne : <<http://interventionseconomiques.revues.org/292>>.

¹⁰⁸ Dieter Kerwer, « Rules that Many Use: Standards and Global Regulation » (2005) 18:4 *Governance* 611 à la p 612.

¹⁰⁹ Christel Lane, « The Social Regulation of Inter-Firm Relations in Britain and Germany : Market Rules, Legal Norms and Technical Standards » (1997) 21:2 *Cambridge Journal of Economics* 197 à la page 203 ; voir également Schepel, *supra* note 17.

¹¹⁰ Brunsson et Jacobson, *supra* note 86.

¹¹¹ Selon DiMaggio et Powell, *supra* note 104, *l'isomorphisme coercitif* est le résultat d'un ensemble de pressions provenant soit des autres organisations du secteur ou du champ commun d'activité, soit d'une réglementation gouvernementale, soit d'une législation étatique. *L'isomorphisme mimétique* a pour origine l'incapacité des dirigeants des organisations à concevoir et à mettre en œuvre des solutions innovatrices devant l'incertitude de l'environnement. Ces derniers ont tendance à recourir à des solutions « toutes faites » ou aux avis des consultants en gestion d'entreprise (voir particulièrement pp 151-152).

Dès lors, dans l'institutionnalisme sociologique, l'articulation de la normalisation technique à l'échelle internationale revêt une dimension diffusionniste. A travers cette hypothèse de la convergence, les normes techniques équivalent à des spécifications techniques « désencastrées de leurs contextes national et temporel spécifiques, distancées et déconnectées du temps et de l'espace et rendues généralisables »¹¹² [notre traduction]. La perspective met en avant la similarité des environnements institutionnels et identifie le projet de la normalisation internationale (i.e. l'objectivation des spécifications techniques et leur acceptation par tous comme étant universelles et émanant du sens commun) comme une réalité en supprimant les définitions conflictuelles de ce projet. Or, toute norme technique est mise en pratique dans des institutions¹¹³ et « rendre isomorphe ne signifie pas rendre similaire¹¹⁴ ». En d'autres termes, les questions de la convergence et de la similarité institutionnelle, qui font la force de l'approche, effacent celles de la fragmentation, des pratiques *in situ* et du changement qui affectent la normalisation internationale en action¹¹⁵. L'approche du matérialisme historique transnationale que nous examinons ci-après, précise les raisons qui concourent à la diffusion mondiale des normes techniques internationales.

2. LA NORMALISATION TECHNIQUE EN TERMES D'HÉGÉMONIE CULTURELLE : LES APPORTS DU MATÉRIALISME HISTORIQUE TRANSNATIONALE.

Depuis le début des années 80, le matérialisme historique transnational a invoqué à partir des travaux pionniers de Robert Cox la notion gramscienne d'hégémonie¹¹⁶ afin de problématiser les conditions culturelles du capitalisme au

¹¹² Kerstin Sahlin-Andersson, « Arenas as Standardizers » dans Brunsson et Jacobsson, *supra* note 86 à la p 107.

¹¹³ Damian Hodgson et Sevtlana Cicmil, « The Politics of Standards in Modern Management: Making "The Project" a Reality » (2007) 44:3 *Journal of Management Studies* 431 à la p 431; voir également Stefan Timmermans et Steven Epstein, « A World of Standards but not a Standard World : Toward a Sociology of Standards and Standardization » (2010) 36 *Annual Review of Sociology* 69.

¹¹⁴ Dudouet, Mercier et Vion, *supra* note 39 à la p 375.

¹¹⁵ Anne Tempel et Peter Walgenbach, « Global Standardization of Organizational Forms and Management Practices? What New Institutionalism and the Business-Systems Approach Can Learn from Each Other » (2007) 44:1 *Journal of Management Studies* 1.

¹¹⁶ Selon Gramsci, la pérennité du système capitaliste ne peut uniquement se maintenir à travers la coercition et la domination politique et économique « brutes » : elle se maintient et se reproduit aussi à travers l'hégémonie culturelle. L'hégémonie désigne chez lui la suprématie d'un groupe sur un autre groupe ou une autre classe et cette suprématie s'établit d'une manière autre que par la coercition. En d'autres termes, l'hégémonie renvoie à un processus politique historique qui est la condition de la domination, de telle manière à ce que dans la composition organique de cette domination, la persuasion l'emporte sur la coercition : elle est basée sur l'assentiment des personnes dominées. Cette insistance sur le rôle de l'assentiment dans la constitution de l'hégémonie conduit Gramsci à élaborer une théorie sur les intellectuels et leur rôle dans la constitution de l'hégémonie : ces derniers ont pour rôle clé d'organiser l'assentiment des groupes dominés au sein de l'hégémonie. Ainsi la classe dominante n'exerce donc pas directement son hégémonie mais par l'intermédiaire de ses intellectuels qui sont les médiateurs entre les classes dominantes et subordonnées en ce qu'ils donnent à la classe dominante une certaine *homogénéité* et lui confèrent une conscience de classe. Dans cette optique, et relativisant l'aspect matériel du pouvoir, le concept d'hégémonie rend compte de la capacité des groupes et classes dominantes à poursuivre et réaliser leurs intérêts de telle façon à ce que les groupes et classes dominés

niveau transnational¹¹⁷. Cette approche vise à rendre compte des structures historiques des relations sociales, lesquelles ne déterminent pas l'action des groupes ou individus, mais constituent le contexte dans lequel ces actions peuvent prendre place. Ainsi les agents peuvent-ils agir dans le même sens ou à l'encontre des forces potentielles, mais ne peuvent en aucun cas les ignorer totalement¹¹⁸.

Le matérialisme historique transnational suggère que la transnationalisation de la production de l'économie mondiale implique la restructuration des processus de production et l'émergence d'une classe transnationale capitaliste¹¹⁹. Par ailleurs, cette tendance s'accompagne du passage d'un ordre mondial libéral à celui d'un ordre mondial non hégémonique néo-libéral¹²⁰. Le rôle des institutions en tant que forces historiques concourt, à côté des capacités matérielles et des idées, à déterminer les structures, à cristalliser l'action des agents et à identifier les idéologies qui mènent leurs actions. Comme institutions, les organisations internationales dépassent les intérêts des élites nationales pour regrouper une identité capitaliste plus large car l'hégémonie opère à travers elles¹²¹. C'est dans cette optique que l'on peut

voient ces intérêts (particuliers) comme relevant du « *sens commun* ». Ce sens commun, nous dit Gramsci, réduit l'alternative, se base sur l'idée que le capitalisme est dans l'ordre naturel et immuable des choses et ne permet pas aux groupes et classes dominés de se voir comme un moteur du changement. Dès lors et pour parvenir à construire ce sens commun, l'hégémonie doit déployer des pratiques et des relations inclusives vis-à-vis des groupes ou classes subalternes. Ainsi, la notion gramscienne d'hégémonie déploie une conception bien spécifique du pouvoir : au-delà de la coercition, qui est une condition nécessaire mais non suffisante, l'hégémonie recourt à une intériorisation de la relation de pouvoir ; pour exister, une hégémonie doit inclure, rassembler, faire participer et persuader ceux là même qu'elle exploite. Pour une revue un peu datée mais excellente, voir Christine Buciu-Glucksman, *Gramsci et l'État: Pour une théorie matérialiste de l'État*, Paris, Fayard, 1975.

¹¹⁷ Robert W Cox, « Social Forces, States and World Order: Beyond International Relations Theory » (1981) 10:2 *Millennium: Journal of International Studies* 126.

¹¹⁸ Guillaume Fleury, « Internet comme vecteur de pouvoir » (2008) 39:1 *Études internationales* 83 à la p 88.

¹¹⁹ Le niveau national et les forces sociales sont le point de départ du processus d'internationalisation de la production pour Cox. Ce sont ces forces sociales qui portent l'internationalisation de la production. Trois types de fractions du capital sont identifiées: la classe transnationale managériale, le capital national et le capital local. La classe transnationale managériale comprend les personnalités contrôlant les firmes multinationales ainsi que les experts et spécialistes impliqués dans la gestion de l'économie mondiale. Le capital national est formé par les personnes contrôlant de grandes entreprises nationales ; enfin, le capital local est formé par la petite bourgeoisie opérant au niveau local. Voir Robert W Cox, *Production, Power and World Order: Social Forces in the Making of History*, New York, Columbia University Press, 1987 à la p 244.

¹²⁰ Arne Rückert, « Producing Neoliberal Hegemony? A Neo-Gramscian Analysis of the Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) in Nicaragua » (2007) 79 *Studies in Political Economy* 91 à la p 96. Voir également Craig et Porter, *supra* note 89.

¹²¹ En effet, les organisations internationales a) incarnent les règles qui facilitent l'expansion d'ordres mondiaux hégémoniques ; b) ils sont eux mêmes le produit d'un ordre mondial hégémonique ; c) ils légitiment idéologiquement les normes de l'ordre mondial ; d) ils cooptent les élites des états périphériques et e) ils absorbent les idées contre-hégémoniques. Voir Robert Cox, « Gramsci, Hegemony and International Relations: an Essay in Method », dans Stephen Gill, dir, *Gramsci, Historical Materialism and International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 49 à la p 62. A ces 5 critères, on peut inclure celui de la fourniture d'encouragements matériels et d'aides diverses aux groupes ou classes subalternes dans le but de les coopter (voir Rückert, 2007, *supra* note 120). Il est en outre utile de leur rajouter la formation, l'instruction, l'éducation des groupes

comprendre les politiques inclusives de l'ISO comme une stratégie de cooptation, d'assimilation et de domestication des idées potentiellement dangereuses en les ajustant aux politiques de la coalition dominante. En ce sens, la légitimité mondiale des normes ISO se matérialise à travers la capacité de l'organisation à progressivement inclure les pays du Sud dans ses activités normatives¹²².

En suggérant de porter attention aux structures sociales sous-jacentes qui portent l'inclusion des pays du Sud dans l'ISO, la perspective du matérialisme historique transnational ouvre la possibilité d'explorer comment des conditions matérielles, historiques et culturelles distinctes constituent le soubassement du néoconservatisme de la normalisation technique. Prônées par une élite transnationale constituée d'« un groupe d'élites constitué d'individus qui pensent de la même manière » [notre traduction]¹²³, les normes internationales exprimeraient « un réseau émergent et complexe de surveillance et de discipline qui cherchent à tisser des valeurs du « sens commun » [notre traduction]¹²⁴ dans la sphère internationale. Ainsi, le caractère transnational de la normalisation technique devrait se lire selon un contexte précis – celui du bloc historique¹²⁵ contemporain du « capitalisme avancé et postmoderne¹²⁶ ». Ce contexte révèle non seulement la centralité des institutions dans la constitution d'une classe hégémonique et d'un mode de production donné, mais également celle du droit transnational. Faisant l'hypothèse que la classe hégémonique transnationale a la capacité d'instrumentaliser le corpus juridique national et international afin de préserver ses acquis¹²⁷, voire de cristalliser un ensemble de règles leur étant favorables, les analyses issues avancent la thèse du nouveau constitutionnalisme¹²⁸. L'instrumentalisation du corpus juridique est par ailleurs

subalternes car la relation à l'hégémonie est nécessairement une relation de type éducative. Or le thème de l'éducation est un thème clé et omniprésent s'il en est au sein de l'ISO quant aux pays en voie de développement qui doivent « apprendre » à prendre en main leur développement à travers l'adoption des normes internationales.

¹²² Murphy et Yates, *Global Governance*, supra note 1.

¹²³ Susanne Soederberg, « The Promotion of 'Anglo-American' Corporate Governance in the South: Who Benefits from the New International Standard? » (2003) 24:1 *Third World Quarterly* 7 à la p 15.

¹²⁴ *Ibid* aux pp 13-14.

¹²⁵ Comme le souligne Gramsci, « l'hégémonie s'exerce à l'intérieur d'une constellation élargie de forces sociales et politiques, ou un *bloc historique*. Ce dernier désigne une congruence historique entre les forces matérielles, institutionnelles et idéologiques » [notre traduction]; Stephen Gill et David Law, « Global Hegemony and the Structural Power of Capital » (1989) 33:4 *International Studies Quarterly* 475 à la p 476.

¹²⁶ Claire Cutler, « Gramsci, Law and the Culture of Global Capitalism » (2005) 8:4 *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 527 [Cutler, « Gramsci »]. Pour Cutler, il s'agit d'une idéologie transcendant les groupes et les classes et autour de laquelle les intéressés se coalisent, consciemment ou non.

¹²⁷ Martti Koskeniemi, « What is International Law For ? », dans Malcolm Evans, dir, *International Law*, 2^e éd, New York, Oxford University Press, 2006 aux pp 71-72.

¹²⁸ Pour Stephen Gill, le *nouveau constitutionnalisme* correspond à l'institutionnalisation quasi-juridique de contraintes amenant les gouvernements à souscrire à un développement néolibéral, soit en établissant des « supra constitutions » régulant le commerce international, soit en isolant la sphère économique de la politique nationale. Stephen Gill, « Globalization, Market Civilization, and Disciplinary Neoliberalism » (1995) 24 *Millennium: Journal of International Studies* 399 aux pp 411-412; Stephen Gill, « Constitutionalizing Inequality and the Clash of Globalizations » (2002) 4:2

facilité au niveau global par les phénomènes de fragmentation du droit international et de pluralisme normatif puisque les agents internationaux ont de moins en moins tendance à se conformer à un droit international général. Claire Cutler localise plus spécifiquement la tension actuelle entre la formalisation et la déformalisation du droit comme le projet politique constitutif du pouvoir structurel du capital¹²⁹. Le droit transnational devient ainsi LE « sens commun » du capitalisme global contemporain qui se décline selon ses formes dures et molles pour mieux approfondir les logiques d'accumulation capitaliste¹³⁰.

Les perspectives qui se fondent sur les analyses de Gramsci suggèrent ainsi de comprendre la prolifération des normes ISO, leur extension dans de nombreux domaines et leur caractère « volontaire » comme une illustration du processus par laquelle toute résistance ou opposition est absorbée dans l'idéologie dominante¹³¹. Les normes sont promues comme les moyens efficaces et rationnels par lesquels la mondialisation revêt un « visage humain¹³² ». Ce faisant, la « mollesse » de la normalisation technique, son caractère volontaire, ajouterait « une saveur sociale à l'agenda du marché et une saveur d'efficacité à l'agenda social » [notre traduction]¹³³.

Il serait sans nul doute utile de plaider pour le recentrement de l'analyse sur la capacité d'agir des acteurs et leurs interactions plutôt que sur les contraintes structurelles, ceci afin de mieux mettre en lumière les dynamiques qui affectent la régulation de l'économie politique mondiale¹³⁴ à travers les normes techniques notamment. Pour ce faire, la section qui suit se réfère au moment postcolonial pour proposer de recentrer l'étude du rapport entre la normalisation technique et l'émancipation des pays structurellement dominés sur la capacité d'agir de ces acteurs.

III. La capacité d'agir des preneurs de normes comme point de départ de l'analyse

A. La critique postcoloniale du matérialisme historique transnational

Si la perspective du matérialisme historique transnational permet de porter attention à l'articulation constante qui existe entre la dimension culturelle et

International Studies Review 47 à la p 47. Je remercie Rémi Bachand du CEDIM pour m'avoir pointé sur cet aspect.

¹²⁹ Claire Cutler, « Legal Pluralism as the 'Common Sense' of Transnational Capitalism » (2013) 3:4 Onati Socio-Legal Series 719 à la p 723 [Cutler, « Legal Pluralism »].

¹³⁰ *Ibid* à la p 730. Voir également Cutler, « Gramsci », *supra* note 126.

¹³¹ Il s'agit ici plus exactement du processus de *trasformismo* développé par Gramsci.

¹³² Cutler, « Gramsci », *supra* note 126 à la p 539.

¹³³ Anna Di Robilant, « Genealogies of Soft Law » (2006) 54:3 Am J Comp L 499 à la p 554.

¹³⁴ Knafo, *supra* note 25 à la p 511.

matérielle établissant le nécessitarisme de l'hégémonie tout en explicitant en quoi le droit international est constitutif au pouvoir structurel du capital¹³⁵, elle n'est cependant pas exempte de réserves¹³⁶.

Il est en effet tenable de soutenir que l'hypothèse tacite de l'approche du matérialisme transnationale repose sur celle d'isomorphisme institutionnelle : une fois qu'un projet transformatif est formulé au niveau supranational ou transnational et/ou au niveau de la classe transnationale capitaliste, il serait en mesure de se diffuser de manière uniforme le niveau national - ce qui a pour conséquence de le définir comme un phénomène occidental¹³⁷.

En dépit des éclairages indéniables qu'elle apporte, la perspective du matérialisme historique transnationale semble ainsi favoriser l'étude de la reproduction de l'ordre par rapport au changement. Par exemple, si les normes internationales concourent à la consolidation de l'hégémonie et que les preneurs de normes ne peuvent qu'accepter passivement ou résister, comment peut-on rendre compte de potentielles dynamiques de changements qui pourraient être apportées par les acteurs non-dominants dans la normalisation internationale? En somme, où situer une analyse des preneurs de normes qui n'enferme pas *a priori* leur capacité d'agir dans un schème prédictif en termes de passivité ou de résistance?

Afin de répondre à ces questions, la contribution s'insère dans les appels de plus en plus nombreux à adopter « le moment postcolonial » dans les analyses d'EPI afin de faire sens des relations Nord-Sud. Les analyses postcoloniales en EPI ont ainsi reproché au matérialisme historique transnational de continuer à considérer l'Occident comme le centre d'action premier qui génère une logique d'immanence propre pour ensuite la projeter vers une périphérie recevant passivement les ondes de cette logique. En effet, si l'hégémonie est guidée par le caractère domestique et national des classes sociales, la mondialisation ainsi que ses mécanismes de régulation deviennent dès lors les produits d'un développement endogène proprement occidental¹³⁸.

¹³⁵ Cutler, « Legal Pluralism », *supra* note 129.

¹³⁶ Voir notamment André C Drainville, « International Political Economy in the Age of Open Marxism » (1994) 1:1 *Review of International Political Economy* 105; Abdul Rahman Embong, « Globalization and Transnational Class Relations: Some Problems of Conceptualization » (2000) 21:6 *Third World Quarterly* 989; Bob Jessop, « Critical Semiotic Analysis and Cultural Political Economy » (2004) 1:2 *Critical Discourse Studies* 159.

¹³⁷ Sans être un auteur postcolonial, Ian Bruff défend ce point de vue. Voir Ian Bruff, « European Varieties of Capitalism and the International » (2010) 16:4 *European Journal of International Relations* 615 à la p 618.

¹³⁸ Voir spécifiquement Mustapha Kamal Pasha, « Islam, Soft Orientalism and Hegemony: a Gramscian Rereading » (2005) 8:4 *Critical Review of International Social and Political Philosophy* 543 [Pasha]. Pour une revue plus large des perspectives critiques en relations internationales du point de vue des analyses postcoloniales, voir également les ouvrages Naeem Inayatullah, *Autobiographical International Relations : I, IR*, New York, Routledge, 2011; Patrick T Jackson, *The Conduct of Inquiry in International Relations : Philosophy of Science and its Implications for the Study of World Politics*, New York, Routledge, 2011; Arlene B Tickner et David L Blaney, dir, *Thinking International Relations Differently*, New York, Routledge, 2012.

En d'autres termes, l'approche du matérialisme historique transnational reproduirait la logique d'immanence propre à une vision eurocentricisée des relations internationales et appréhende les pays structurellement dominés comme les réceptacles passifs des forces structurelles produites par l'Occident¹³⁹. Par ailleurs, le peu d'engagement de l'approche avec la question de l'altérité¹⁴⁰ conduit à déduire deux conceptions relativement contradictoires des « périphéries ». Lorsque ces dernières sont caractérisées en termes de « neutralité libérale », la question de l'altérité n'est pas conçue comme un obstacle majeur à l'établissement d'une hégémonie centrée sur l'Ouest. Néanmoins cadrées en termes d'« épaisseur culturelle », les « marges » deviennent les causes des mouvements contre-hégémoniques qui « résistent » à l'hégémonie¹⁴¹.

1. LE MOMENT POSTCOLONIAL: UNE INVITATION À FAIRE PARTIR L'ANALYSE DE LA CAPACITÉ D'AGIR DES PAYS STRUCTURELLEMENT DOMINÉS

Depuis l'*Orientalism* de Said¹⁴², la question de l'altérité, sa construction et sa situation est une thématique déterminante dans les études postcoloniales. Said examine la relation entre impérialisme, savoir et culture à travers les productions intellectuelles et culturelles occidentales et les institutions et structures socio-culturelles qui accompagnent cette production. Dans la mesure où tous les intellectuels sont culturellement et historiquement affiliés à des institutions sujettes aux idéologies et aux impératifs politiques de leur société, « les idées, les cultures et les histoires ne peuvent être sérieusement examinées [...] sans la prise en compte des configurations de pouvoir qu'elles articulent¹⁴³ ». Suivant les travaux de Foucault, l'auteur établit une relation causale entre le pouvoir et la production de connaissance *de et sur* l'Autre : ce que Said appelle « orientalisme » est une exotisation de l'Autre à travers un processus en différenciation et d'essentialisation des identités orientales et occidentales. Ce processus est possible par un système dichotomique de représentation.

Said montre donc que les discours ont un rôle constitutif dans l'effectivité du pouvoir dans la mesure où ils produisent *littéralement* des mondes fantasmatiques qui deviennent, du fait même de leur production, « naturels » : ils opèrent comme des réalités. Pour Said, l'Occident *orientalise* l'Orient en le produisant discursivement. L'Orient, produit dans une altérité radicale, est généré comme étant un Autre inférieur, laquelle manœuvre a pour résultat de fortifier l'image de l'Occident vis-à-vis de lui-même comme une civilisation supérieure. Cette production est possible

¹³⁹ John M Hobson, « Is Critical Theory Always for the White West and for Western Imperialism? Beyond Westphalian towards a post-racist critical IR » (2007) 33 *Review of International Studies* 91 à la p 93.

¹⁴⁰ Pasha, *supra* note 138.

¹⁴¹ *Ibid* à la p 544.

¹⁴² Said, *supra* note 23.

¹⁴³ *Ibid* à la p 5.

grâce à la distinction et l'essentialisation dichotomique des identités « occidentales » et « orientales », ces identités, stéréotypées, sont alors rigidifiées en termes de différences. Dans les discours orientalistes, « l'Orient » est formaté comme un espace habité de sujets archaïques, silencieux, passifs, sensuels, despotiques, immoraux, irrationnels, rigides etc., alors que l'Occident est discursivement représenté comme la modernité, le dynamisme, l'intelligence, l'ingéniosité, la virilité, la démocratie.

Le concept d'orientalisme, régulièrement mobilisé par les critiques postcoloniales pour questionner les éclairages de l'approche du matérialisme historique transnational en termes de rapports Nord-Sud, peut néanmoins tendre à donner du (post)colonial l'image d'un discours monolithique et tout puissant face auquel le (post) colonisé ne peut que se soumettre ou à la rigueur, « résister ». En critique au concept d'orientalisme de Edouard Saïd, Homi Bhabha a souligné les négociations, fractures et ambivalences de l'identité du colonisateur: malgré sa portée épistémologique forte, l'orientalisme articule une conception dichotomique qui aurait tendance à peindre l'impérialisme culturel occidental comme étant monolithique tout en réduisant le sujet colonial à un effet du discours impérial¹⁴⁴. Ainsi, si l'efficacité de la domination ne réside pas dans la force brute mais dans une stratégie disciplinaire, un processus par lequel le dominé est *incité* à ressembler au dominant à travers des actes de mimétisme¹⁴⁵, il peut être utile de s'attacher plus spécifiquement à spécifier les normes internationales en termes d'« incitations au mimétisme¹⁴⁶ » qui participent activement à la standardisation des valeurs et des pratiques qui accompagnent la mondialisation¹⁴⁷.

Le mimétisme est toutefois une stratégie paradoxale. D'un côté, les tentatives à travers lesquelles le colonisé est incité à agir et à imiter le colonisé impliquent qu'une certaine similarité existe entre eux. D'un autre côté, le mimétisme crée également des différences entre colonisé et colon, le premier représentant le pôle du savoir et le second est construit comme celui qui n'a pas ce savoir et qui est tenu d'apprendre. C'est dans ce mouvement paradoxal que l'Autre est construit en un sujet reconnu comme semblable... mais pas tout à fait le même. Par là, le colonisé est perpétuellement construit comme étant incapable de reproduire parfaitement un modèle : il devient un « double grotesque » différent et inférieur.

Ce dualisme est donc toujours accompagné d'une certaine ambivalence car pour être effectif, le mimétisme doit continuellement produire des différences sinon il perd tout son sens. Or, les conséquences de ces incitations au mimétisme ont des résultats plutôt contraires aux attentes du colonisateur. En premier lieu, dans la mesure où ce processus produit des sujets qui sont « les mêmes mais pas tout à

¹⁴⁴ Homi Bhabha, *The Location of Culture*, Oxford, Routledge, 1994 [Bhabha].

¹⁴⁵ Le mimétisme fait partie de la mission civilisatrice de transformation de celui qui est construit comme Autre mais qui ne devient Autre que parce qu'il est incité à copier et à répéter la culture, les habitudes, les valeurs et discours et institutions du colonisé.

¹⁴⁶ Vivien Blanchet, « Quand l'Autre est le même... mais jamais tout à fait: une lecture postcoloniale du commerce équitable » (2010) 5 Revue de l'Organisation Responsable 17.

¹⁴⁷ Boiral, *supra* note 78 à la p 110.

fait¹⁴⁸ », le mimétisme agit comme un miroir subversif qui fracture en boomerang l'identité du colonisateur. En même temps que le sujet imite toujours imparfaitement ce qu'il est incité à imiter, les « petites différences », les « inflexions » et les « légères altérations » qui se font jour transforment l'acte de répétition en un acte potentiellement émancipateur: il y a là une place pour la capacité d'agir des subalternes¹⁴⁹. Ainsi, en caractérisant le discours colonial comme étant structuré par une instabilité discursive caractérisée par son hybridité, Homi Bhabha ouvre la voie à une lecture émancipatrice et politique de la sujétion, mettant en avant l'idée que la capacité d'agir des acteurs dominés est justement la sujétion puisqu'il n'existe jamais de capacité d'action sans sujétion, celle d'un acteur n'étant possible qu'au sein de la répétition qui lui est imposée¹⁵⁰. La perspective bhabhaienne ouvre des perspectives inédites en suggérant de prendre comme point de départ la sujétion des acteurs subalternes dans la normalisation technique internationale pour analyser leur capacité d'action¹⁵¹.

Dans l'objectif de délimiter cette dimension politique¹⁵², notre analyse a suggéré de recentrer le débat sur la capacité d'agir des acteurs en situation d'asymétrie de pouvoir dans la normalisation internationale en la prenant pour point de départ. Une telle démarche appréhende plus largement le pouvoir comme un ensemble de pratiques plutôt qu'un phénomène structurel¹⁵³. Elle permettrait de rendre compte de la manière dont l'internationalisation des échanges s'inscrit à travers les normes internationales non seulement dans des relations matérielles d'inégalité mais également dans des relations narratives, culturelles, symboliques et argumentatives qui révèlent la capacité d'agir des acteurs en situation d'asymétrie de pouvoir.

Nous avons cherché à mieux cerner ici une dimension particulière des rapports entre la normalisation technique et les rapports Nord-Sud, celle qui affecte son étude même. C'est avec cet objectif que cette contribution a étudié la relation à

¹⁴⁸ Bhabha, *supra* note 144 à la p 86.

¹⁴⁹ Ilan Kapoor, « Acting in a Tight Spot: Homi Bhabha's Postcolonial Politics » (2003) 25:4 *New Political Science* 561 aux pp 565-566.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² De même que le souligne Marie-Claude Smouts, « Il nous paraît essentiel que soit délimitée la dimension politique de l'approche postcoloniale afin qu'elle ne soit ni parée de toutes les vertus heuristiques (un nouveau « paradigme postcolonial » qui expliquerait tout), ni tenue pour responsables de toutes les fractures qu'elle met au jour [...] ». Marie-Claude Smouts, « Les études postcoloniales en France : émergence et résistances » dans Nicolas Bancel *et al.* dir, *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, 309 à la p 315.

¹⁵³ Knafo, *supra* note 25.

établir entre l'importance des normes ISO dans les échanges, l'impression que l'insertion des pays en développement dans la normalisation technique relevait d'un nécessitarisme et le rôle particulier que joue à cet égard les cadres d'analyses mobilisés par les recherches d'économie politique internationale pertinentes sur la question. Comme nous l'avons souligné, l'ISO inclut les pays en développement à travers une idéologie que nous avons qualifié de nécessitarisme. En conditionnant l'émancipation des pays en développement à leur seule intégration économique *via* les normes, cette conception du monde enferme la capacité d'agir de ces acteurs dans la seule sphère économique. Les analyses en termes d'autorité privée transnationale, d'institutionnalisme sociologique et de matérialisme historique transnational issues de l'EPI nous ont permis de montrer graduellement comment ce nécessitarisme dépolitise les relations Nord-Sud. Ces perspectives questionnent en effet le dualisme entre les dimensions de l'économie et du politique et nous portent à considérer leurs interactions. L'analyse nous a cependant porté à formuler que leur conceptualisation des acteurs structurellement dominés pourrait bénéficier de l'apport des études postcoloniales. Dans leur critique de l'eurocentrisme, ces dernières que nous ne parons nullement de toutes les vertus, proposent un geste épistémologique dont la portée est curieusement ignorée tant par leurs pourfendeurs que leurs défenseurs. Ce que le moment postcolonial apporte notamment à l'étude de la normalisation technique, c'est la proposition simple mais fructueuse, « de partir des marges et pour elles¹⁵⁴ ». A savoir de faire de l'émancipation et partant de la capacité d'agir des acteurs dominés, le point de départ de l'analyse.

¹⁵⁴ Dipesh Chakrabarty, *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam, 2009 à la p 53.